



## Foyer Départemental de l'Enfance

Siège :  
70 rue de la Motte  
03000 MOULINS  
☎ 04 70 46 23 14  
Télécopie : 04 70 46 86 70

Antenne :  
11 rue Maurice Chalus  
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Accueil expérimental  
Quartier Le Plessis  
Bât M, Appart 293  
Bât N, Appart 311  
03400 YZEURE

### **Intitulé de l'action ou du projet :** **Et si j'étais Jean Zay en 2020 ?**

Pour permettre aux enfants cabossés par la vie de :

- s'approprier le récit national
- intégrer les valeurs de la République, et ses principes
- grandir au sein d'un pays libre
- vivre ensemble dans un cadre démocratique et solidaire
- apprendre à distinguer ce qu'il relève du pluriethnique, du pluriconfessionnel
- comprendre que la France est un pays où ne règne qu'une seule communauté : la communauté nationale
- entendre l'affirmation d'une citoyenneté commune

en somme leur permettre d'être suffisamment éclairés pour devenir des femmes et des hommes libres responsables de leur choix.

En effet, dans la continuité du vécu des jeunes, durant la période de confinement (les jeunes s'étant révélés capables de suivre les indications données, capables d'être acteur de la prise en charge notamment par le biais d'interview sur le vécu du confinement des professionnels), une capsule vidéo sur le thème de la laïcité par interview de personnalités, réalisés par les jeunes, a donc vu jour dans le cadre du projet proposé.

### **Description et objectifs de l'action du projet :**

#### Publics concernés (tranches d'âges, cadre, etc)

- Mineur(e)s confiés au Président du Conseil Départemental, au titre de la Protection de l'Enfance, adolescent(e)s accueillis au Foyer Départemental de l'Enfance de l'Allier (Etablissement public autonome).
- Réalisation d'une capsule vidéo par les jeunes et leur encadrement (interview, montage vidéo).

1) Le titre Ier de la loi de 1905 : « la République assure la liberté de conscience ».  
L'article 2 « la République n'ignore aucun culte, elle les connaît tous, mais n'en reconnaît aucun ».

Question : pensez-vous, qu'aujourd'hui, que l'articulation entre :

- volonté de liberté de conscience
- désir de s'émanciper
- unité du peuple aux fins de répondre aux exigences minimales du vivre ensemble
- égalité

dans un cadre légal juridique qui s'origine autour d'un principe de fraternité, de solidarité, de laïcité doit être défendu, réaffirmé et pourquoi ?

2) Malgré le complotisme parfois entretenu sur Internet qui permet d'accéder à des moyens d'expression qui n'existaient pas avant, **la jeunesse de France connaît plutôt bien l'Histoire du génocide des juifs, l'école restant le vecteur fondamental et efficace de transmission.**

Or, alors que 65 % des jeunes qui ont fait l'objet d'un sondage (IFOP consacré aux regards des jeunes sur la Shoah, publié le 13/09/2020) considèrent que les théories négationnistes « doivent être sanctionnées pénalement », **mais 35 % estiment que ces théories « relèvent de la liberté d'expression ».**

Question : qu'en pensez-vous ?

Question : comment selon vous sur le plan éducatif, culturel, devrions-nous impulser une mobilisation civique sans précédent aux fins de défendre les valeurs de la République, être solidaire des territoires perdus de la République ?

3) Malgré le complotisme parfois entretenu sur internet qui permet d'accéder à des moyens d'expression qui n'existaient pas avant, la jeunesse de France connaît plutôt bien l'Histoire du génocide des juifs, l'école restant le vecteur fondamental et efficace de transmission.

Or, les thèses négationnistes qui sont colportées avant tout sur internet dans le sondage IFOP consacré aux regards des jeunes sur la Shoah, **29 % des jeunes affirment avoir déjà « lu ou visionné » articles et vidéos remettant en question l'existence de la Shoah.** Parmi ceux-là 57 % ont pris connaissance de ces théories négationnistes sur Youtube et 40 % sur Facebook.

Question : que faudrait-il faire en plus selon vous pour lutter contre cette propagande et réduire la perméabilité de la jeunesse aux thèses négationnistes ?

Question : comment **faire rappel** sans cesse que **la laïcité est un cadre légal et juridique** ?

4) Le même sondage relate que grâce à un travail de fond effectué par l'école, la transmission de la mémoire de la Shoah prend essentiellement sa source à l'école. 80 % des jeunes disent avoir principalement acquis leurs connaissances à l'école contre seulement **14 % par des musées ou des expositions** et **14 % par transmission familiale.**

Question : la laïcité serait donc-t-elle :

- une utopie ?
- un idéal ?

5) Dans le 6<sup>ème</sup> rapport annuel de l'Observatoire de Laïcité 2018-2019, les français constatent une instrumentalisation de la laïcité (67 %), alors qu'elle devrait être **un élément de cohésion essentiel.**

- 49 % trouvent « qu'on ne parle de la **laïcité qu'à travers l'Islam** »
- 60 % considèrent que trop souvent dans les médias ou le débat public « on ne parle de **la laïcité qu'à travers la polémique** »

Il est fait le constat dans ce même rapport du « refuge sécurisant » de la religion face aux incertitudes par rapport à demain (écologiques, économiques, sociales et politiques), évoquent « le recours au religieux » plus qu'un « retour au religieux ».

Question : pensez-vous qu'aujourd'hui que la jeunesse est conservatrice, voyant la religion comme un cadre moral qu'elle n'est pas capable de trouver par elle-même ?

## On ne construit pas son avenir, sans se souvenir de son passé

Face à des élèves qui traçaient des croix gammées à la craie avant de se battre, dans les cours de récréation, Jean ZAY, Ministre de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts, édicte une circulaire en 1936 pour ramener la paix en classe.

Cette circulaire de Juillet 1936 vise la propagande créant de « l'agitation politique » au sein des écoles.

Le ministre interdit « tout signe politique » et précise aux chefs d'établissements « vous voudrez bien considérer comme un signe politique tout objet dont le port constitue une manifestation susceptible de provoquer une manifestation en sens contraire » : « **l'école doit être l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas** ».

Puis il édicte une 2<sup>ème</sup> circulaire en 1937 qui a pour but de viser le « prosélytisme religieux ». « L'enseignement public et laïque. **Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements, je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance** ».

Plus de 80 ans après, ces 2 circulaires sont considérées comme la base de la loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école public.

Toutefois, l'école, la laïcité ne résisteront pas à la guerre compte tenu du régime de Pétain entre 1940 et 1945.

## Le régime de Pétain de 1940 à 1945

Le maréchal Pétain supprime précocement tous les contre-pouvoirs institutionnels à son autorité.

La chambre des députés et le sénat ne sont plus réunis.

Les libertés publiques sont suspendues, tout comme les partis politiques, à l'exception de ceux des collaborationnistes parisiens qui subsistent en zone nord.

Les syndicats sont dissous, la grève est interdite et les communistes sont pourchassés. La Franc-maçonnerie est mise hors-la-loi.

Tout ce qui rappelle trop le régime républicain est désormais honni. Le mot même de République disparaît.

Le régime politique de la France devient officiellement, « L'Etat Français ».

Le nouveau régime de Pétain doit créer une **rupture complète avec l'esprit de la révolution française de 1789** et proposer une **nouvelle révolution nationale**.

Par cette révolution nationale, Pétain veut **remettre de l'ordre** dans le pays.

Dans cette perspective, il instaure une nouvelle devise : « **travail, famille, patrie** » qui remplace la devise « **liberté, égalité, fraternité** ».

Pétain récuse le modèle de la démocratie.

## **Les conséquences de ce régime : la mise entre parenthèse du principe de la laïcité**

L'information est muselée (presse et radio censurées).

### **La propagande est toute puissante.**

Le buste de Philippe Pétain remplace celui de Marianne dans les écoles, les mairies, les préfectures.

Marianne (symbole de la République française) est destituée.

Ainsi depuis la loi de 1905, le régime de Pétain a imposé de mettre entre parenthèse la laïcité en :

- attribuant des biens vacants aux congrégations religieuses
- subventionnant des établissements privés confessionnels
- rétablissant l'instruction religieuse à titre optionnel dans les établissements publics.

Toutefois, dès 1940, à Vichy, ville choisie par le gouvernement Pétain en raison de sa capacité hôtelière **mais surtout de l'existence d'un central téléphonique moderne**, 80 parlementaires le 10 juillet 1940 ont résisté en s'opposant au gouvernement Pétain dans son processus de collaboration avec les nazis, allant jusqu'à l'adoption dès 1940 de lois anti-juives.

Les 80 courageux parlementaires ont refusé d'accorder les pleins pouvoirs constituant à Philippe Pétain.

Les passagers du Massilia notamment Pierre Mendès-France, Edouard Daladier, Galandou Diouf, Georges Mandel et Jean Zay ont également pris part au combat pour le salut de la France.

Georges Mandel et Jean Zay seront assassinés par la milice française en forêt de Fontainebleau et de Cusset en Allier en 1944.

Question : se nourrir de la République c'est faire œuvre de pédagogie en défendant ses valeurs, lutter contre celles et ceux qui veulent défigurer le visage de la France.

C'est bien dans ce sens que Jean Zay a agi.

Nous sommes ses fidèles héritiers que pourrions-nous alors transférer maintenant de son engagement pour marcher dans ses pas et pour nous prémunir d'actions plus pernicieuses en 2020 qui semblent se profiler pour attaquer la République ?